

Communiqué de presse du 17 décembre 2013

Artisanat du Bâtiment/Loi de finances/Crédit d'impôt développement durable/Environnement

Projet de loi de finances : la CAPEB salue le vote permettant d'étendre le CIDD à deux ans

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « L'extension du Crédit d'impôt développement durable à deux ans est l'aboutissement de plusieurs années de combat de la CAPEB. Nous saluons cette réussite. »

Paris, le 17 décembre 2013 - Les députés ont adopté un amendement aménageant le CIDD (Crédit d'impôt développement durable), vendredi 13 décembre, en seconde lecture du Projet de loi de finances pour 2014 à l'Assemblée nationale. À partir de 2014, les particuliers pourront bénéficier du CIDD en effectuant des travaux sur deux ans et non plus sur une seule année, lorsqu'ils réalisent un « bouquet de travaux ». La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment salue cette disposition demandée de longue date.

Un vrai effet de levier attendu pour le secteur du Bâtiment

Grâce à cette nouvelle disposition, les particuliers pourront, à partir de 2014, réaliser un « bouquet de travaux » sur deux années au lieu d'une, tout en maintenant le taux majoré du crédit d'impôt. En répartissant l'effort de l'investissement dans le temps, cette mesure rend le crédit d'impôt accessible à plus de ménages. L'effet de levier attendu est important : 1 Euro dépensé par l'Etat entraîne 4 Euros d'investissement déboursés par un ménage.

L'adoption de cette mesure est le fruit de la ténacité de la CAPEB et du député Europe Ecologie Les Verts Denis BAUPIN, qui avait déjà présenté cette mesure en 2012. Cette année, l'amendement a été adopté en première lecture contre l'avis du Gouvernement. Ce dernier a finalement défendu cette disposition en deuxième lecture face à la mobilisation des parlementaires de tous bords.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, se félicite :

« Nous sommes ravis de voir cette disposition validée. C'est une très bonne nouvelle pour l'économie et pour l'écologie ! À nous de parler du Crédit d'impôt développement durable à nos clients et de les aider à organiser le financement de leurs travaux de rénovation dans le long terme. À force de patience et de détermination, nous avons un nouvel outil pour avancer efficacement dans le domaine de la rénovation énergétique. »

Chiffres clés pour mémoire :

En 2010 : 1,41 million de CIDD ont été enregistrés ayant généré 8,27 milliards de travaux

En 2009 : 1,46 million

En 2008 : 1,47

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 702 000 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 71 100 apprentis, soit 78,2% des apprentis du Bâtiment qui réalisent :
- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr